



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

Le 21 septembre 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 septembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

William GUILLARD à Réjan SAUPIN, Béatrice TASSERY à François LANGLOIS, Christian LETEURTRE à Elisabeth BIDEAUX, Paul BONMARTEL à Patrick CALLAIS, Pascal POYE à Vincent SGARLATA,

Absent(s) :

Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Marie LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	21
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

APPEL A PROJETS INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES EXEMPLAIRES EN AUTOCONSUMMATION - CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE CENTRE GUSTAVE FLAUBERT - CM/21/109

Le Conseil municipal est informé que dans le cadre de sa politique de développement des énergies renouvelables, la Région Normandie lance un appel à projets « installations photovoltaïques exemplaires en autoconsommation » afin de permettre la réalisation de projets d'autoconsommation photovoltaïques en Normandie.

Cet appel à projets a pour objectif de faire émerger des projets de production d'électricité photovoltaïque en autoconsommation individuelle ou collective. Il vise ainsi à identifier des projets et à leur apporter un financement permettant leur réalisation en fonction de critères de sélection prédéfinis.

Au travers de cet appel à projets, la promotion des solutions techniques permettant de concilier la maîtrise et la gestion efficace des besoins d'électricité, et de tisser un lien fort entre la consommation et la production d'électricité est recherchée. Ce couplage production/consommation sera géré au plus près par le porteur de projet.

Au regard des critères d'éligibilité de l'appel à projets lancé par la Région, le projet de rénovation de la toiture du centre Gustave Flaubert qui prévoit l'installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective de 32kVA (26 000 kWh de production annuelle garantie) serait éligible.

Les projets lauréats pourront bénéficier d'une subvention de 25% du coût d'investissement sur la base de l'assiette éligible déterminée par la Région (l'assiette éligible comprend toutes les dépenses nécessaires à l'installation photovoltaïque en elle-même y compris les travaux de structures nécessaires à l'installation de ces derniers).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projets « installations photovoltaïques exemplaires en autoconsommation » et à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

VU l'avis favorable et unanime de la commission Patrimoine et Urbanisme en date du 30 août 2021 ;

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique financière et marges de manœuvre en date du 06 septembre 2021 ;

VU le rapport de Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projets afin de solliciter une subvention auprès de la Région Normandie « installations photovoltaïques exemplaires en auto-

consommation » dans le cadre des travaux d'installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective au centre Gustave Flaubert ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 22 septembre 2021

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

